

## Instincts populaires versus instincts élitaires

### La chronique

Claude Monnier



Un désordre général inédit s'étend aujourd'hui sur la planète entière: crise économique, chômage, migrations incontrôlées, fâcheries entre nations, flou universel. Ce désordre suscite des réactions instinctives opposées. Primo, les réactions des citoyens de base, du peuple quoi, faites de rogne et de méfiance à l'endroit des élites nationales, et de repli anxieux devant le monde extérieur. Deuzio, les réactions des élites organisées - gouvernementales, politiques, économiques - lesquelles jugent à l'inverse vital de maintenir l'ordre interne intact, qui garantit leur confort et leurs bénéfices actuels, sans pour autant renoncer à l'ouverture au monde extérieur, qui est tellement payant...

En conséquence de quoi les peuples, angoissés au-delà du supportable, se montrent impatients de remplacer les dites élites, preuve en est que montent désormais de leur base d'innombrables mouvements plus ou moins révolutionnaires: à Kiev, Damas, Madrid, Bangkok, Paris, Pékin, Ankara, Tripoli, Le Caire, Rio, Caracas, ailleurs...

Mais sur quoi ces «révolutions» ou «quasi-révolutions» pourraient-elles déboucher? Trois aboutissements paraissent entre autres possibles.

No 1: des régimes populistes autoritaires, style Russie de Poutine ou

Argentine de Kirchner, où les élites, dans l'espoir de maintenir leur confort intact, font mine de comprendre les désirs du peuple et de les satisfaire brutalement.

No 2: des dictatures pures et dures, à la chinoise disons, les élites nationales jugeant que la seule solution pour elles-mêmes et, à en croire leurs discours, pour le peuple, est de contraindre ce dernier, par des moyens policiers sans merci, à obéir au doigt et à l'œil aux changements qu'elles devisent.

### «Cette opposition devrait provoquer une flopée de révolutions...»

No 3 enfin: des démocraties «révolutionnées», les élites nationales ayant été contraintes de soumettre leurs projets bouleversants au peuple lui-même, par le biais de systèmes politiques plus ou moins sophistiqués - élections, débats parlementaires agités, manifestations de rue, etc. - conduisant à des changements souvent profonds, mais hélas terriblement compliqués, voire vaseux - genre «pacte de responsabilité» en France - dont on peut néanmoins penser qu'au bout du compte ils se révéleront plutôt vivables pour les élites et pour le peuple.

En tout cas, deux choses paraissent certaines aujourd'hui: des «révolutions» plus ou moins profondes vont se produire partout ou presque sur la planète, et ces «révolutions» seront inévitablement douloureuses.

## Face-à-face



### Pour ou contre l'initiative pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants?

Le peuple suisse votera le 18 mai sur cette initiative lancée par le comité

Marche blanche. Une membre du seul parti qui a soutenu l'initiative à Berne donne ses arguments, face à l'un des cinq conseillers nationaux genevois opposés à ce texte.

## Plus jamais avec des enfants

### L'invitée

Christina Meissner  
Députée UDC



Porter atteinte à l'intégrité sexuelle d'un enfant ou d'une personne dépendante est sans aucun doute le pire acte imaginable, j'ose le qualifier de viol d'une vie.

La Marche blanche est un rassemblement citoyen né en 1996 à la suite de l'affaire Dutroux en Belgique pour lutter contre les actes de pédophilie. En Suisse, une association est née il y a treize ans suite à des faits similaires, elle est à l'origine de l'initiative déposée en 2011 sur laquelle le peuple devra se prononcer le 18 mai 2014.

Le texte que l'initiative entend introduire dans la Constitution est précisément le suivant: «Quiconque est condamné pour avoir porté atteinte à l'intégrité sexuelle d'un enfant ou d'une personne dépendante est définitivement privé du droit d'exercer une activité professionnelle ou bénévole en contact avec des mineurs ou des personnes dépendantes.» Les spécia-

listes le confirment: la pédophilie n'est pas guérissable. Les pédophiles peuvent uniquement apprendre à gérer leur penchant. En conséquence, nul n'est capable de garantir qu'un pédophile ne récidive pas un jour. Dans ces conditions, mieux vaut ne pas le soumettre à la tentation. Peut-on décemment être contre une telle initiative? Le bon sens et surtout le principe de précaution suggéreraient qu'on ne le puisse pas et pourtant, c'est par un écart de seulement 3 voix que le Conseil natio-

seule devant le peuple. La loi actuelle ne prévoit qu'une interdiction professionnelle de dix ans au maximum et à la condition que le délinquant ait été condamné à une peine minimale de six mois, de 180 jours-amende (en cas de peine pécuniaire) ou à un traitement thérapeutique.

Les opposants à l'initiative invoquent le Code pénal basé sur la réinsertion sociale et non la répression. Or l'interdiction d'exercer faite aux délinquants condamnés est exactement délimitée par l'initiative, il ne s'agit en aucun cas de leur interdire tout travail ou toute activité.

Les adversaires de l'initiative prétendent également que ce projet frappe aussi les amours d'adolescents. Tel n'est absolument pas le cas, car les initiateurs écartent explicitement ces situations du champ d'application de leur initiative. Tous les partis politiques participant au débat dans les Chambres fédérales étaient d'accord sur ce point. La loi d'exécution réglera les détails dans ce sens.

Il est temps que cette longue marche contre la pédophilie aboutisse à une prise en compte des victimes, des risques encourus par les plus faibles et les plus innocents.

### «Peut-on décemment être contre une telle initiative?»

nal a adopté l'initiative de la Marche blanche contre la pédophilie. Les adversaires de l'initiative présentent une révision de loi récemment adoptée comme un contre-projet valable. Or il n'existe aucun contre-projet, ni direct ni indirect, à cette initiative populaire fédérale, car tous les textes qui ont été proposés ont tous été refusés par le Parlement. L'initiative passe donc

## L'illusion d'une protection efficace

### L'invité

Carlo Sommaruga  
Conseiller national socialiste



La protection de l'enfant et de son intégrité physique, intellectuelle et sexuelle est une préoccupation centrale de notre société.

Nous souhaitons tous que les enfants grandissent protégés et sans dommages. Leur vulnérabilité justifie une protection juridique. Celle-ci doit aller au-delà des slogans. Pour atteindre son objectif, la protection doit être solide, concrète et efficace.

L'initiative populaire fédérale de la Marche blanche apparaît au premier abord comme la bonne réponse à l'inquiétude populaire face aux prédateurs sexuels. Mais c'est une mauvaise réponse à un vrai enjeu. Elle donne l'illusion d'une protection efficace contre la récidive. Elle doit être rejetée car elle est imprécise, incomplète et va de manière dommageable au-delà de son propre objectif. D'une part, et c'est l'aspect le plus problématique,

l'initiative impose une interdiction à vie d'activité avec les enfants quelles que soient les circonstances et sans considération quant à la culpabilité de l'auteur. Elle supprime toute appréciation du juge, élément central de notre ordre juridique. Ainsi, en cas d'acceptation de l'initiative, vu sa mauvaise formulation, la Constitution fédérale sanctionnerait à vie d'une interdiction d'activité avec les enfants un jeune de 19 ans qui, lors d'un amour de

### «L'initiative va de manière dommageable au-delà de son propre objectif»

jeunesse, sans aucune intention criminelle, aurait entretenu une relation sexuelle avec une jeune fille de 15 ans. On traiterait ce jeune de la même manière qu'un prédateur qui a abusé de dizaines d'enfants. D'autre part, cette initiative ne vise que les agresseurs sexuels, oubliant que les enfants sont le plus souvent victi-

mes d'adultes violents portant atteinte à leur intégrité corporelle et intellectuelle. Or ces tristes personnages n'ont pas plus à travailler avec les enfants que les pédophiles. Enfin, l'initiative oublie que 80% des agressions sexuelles sur les mineurs ont lieu dans le cadre familial ou son entourage.

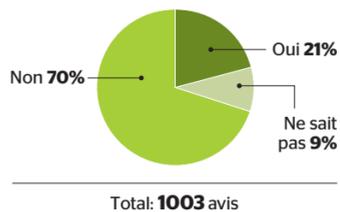
En revanche, le contre-projet indirect présenté par le Conseil fédéral en exécution d'une motion, antérieure au lancement de l'initiative, répond - dans le respect des principes de l'Etat de droit et du principe de la proportionnalité - par une panoplie d'instruments aux préoccupations des initiants. Il y a bien sûr l'interdiction d'activité avec les enfants, à vie si nécessaire, en fonction du délit ou crime commis, sur le lieu de travail ou non, dès lors que sont couvertes aussi d'autres infractions que l'atteinte à la liberté sexuelle de l'enfant.

Il y a en plus l'interdiction de contact, qui protège contre la récidive dans le cadre familial, et l'interdiction de rayon, qui empêche d'approcher notamment les écoles. Dans la mesure où ces modifications entreront en vigueur le 1er janvier 2015, la raison commande de dire non à l'initiative.

## Sondage

### La question d'hier

1er avril: allez-vous faire des blagues ce mardi?



Répondre à nos sondages sur: [www.tdg.ch](http://www.tdg.ch)

## www.tdg.ch

### Galerie de photos

● **Saint-Bernard** Une portée exceptionnelle de chiots vient de voir le jour à Martigny. Les petits Barry ont déjà triplé de poids depuis leur naissance, le 7 mars.



● **La tour Eiffel a 125 ans** Elle devait être détruite après 20 ans... pourtant, ce sont ses 125 ans que la tour Eiffel célèbre. Rétrospective.

## Le coup de gueule de la Genevoise

### La faute à qui?

A propos de la surpopulation à Champ-Dollon, la faute à qui s'ils y sont? Au choix de vie de certains détenus récidivistes qui, en toute lucidité et préméditation, nuisent à autrui, s'attaquent avec violence, entre autres, aux personnes âgées sans défense, avec un réel sang-froid. Si de telles choses arrivaient à une personne de votre famille, que celle-ci était agressée, violée ou tuée, indemniseriez-vous le coupable, lui diriez-vous merci de vous avoir détruit? Avez-vous pensé aux personnes âgées agressées à leur domicile ou ailleurs, à ce qu'elles ont vécu et vivent encore au

quotidien, leurs douleurs physiques, morales, la peur, les plaies affectives dues au vol de leurs bijoux, de leur alliance, souvenirs irremplaçables de toute une vie? Aucune parole n'est dite en faveur des victimes, mais les prisonniers ont trois menus à choix et la réinsertion impliquerait jusqu'à il y a peu de l'équitation et des sorties aux Pâquis. Pendant ce temps, les agressés doivent souffrir à vie par leur faute, vivants mais détruits.

**Antoinette Cand**

**Vous êtes un citoyen attentif et/ou indigné? Écrivez un billet d'humeur de 1000 signes à: [coupdegueule@tdg.ch](mailto:coupdegueule@tdg.ch)**